

A l'ADEME, le jour d'après sera-t-il écologique ?

Des sondages d'opinion montrent une approbation des Français à la plupart des 149 mesures préconisées par la Convention Citoyenne pour le Climat, créée par Emmanuel Macron.

La Convention Citoyenne pour le Climat bafouée par le gouvernement.

Pourtant le projet de loi climat de ce printemps 2021, reprend seulement un tiers des propositions prônées par la convention. Son étude d'impact acte que les objectifs fixés par la France pour 2030 ne seront pas atteints. Les journalistes de France Info estiment que seulement 46 propositions y sont inscrites sur les 149 propositions. 10 sont reprises, 17 sont tronquées, 8 voient leur délais étendus et 10 voient leur champ d'action réduit. Les acteurs de la société civile s'inquiètent du manque d'ambition de ce projet de loi porté par le gouvernement.

En même temps à l'ADEME...

Depuis quelques mois Le Sne- FSU (Syndicat national de l'environnement) est interpellé par certains propos du Président de l'ADEME et nous nous interrogeons sur l'adéquation entre les missions dévolues à l'agence et les actions mises en place par la Direction qui ne semblent plus être en phase, notamment en matière énergétique.

Concernant le plan de relance

Ce plan porte sur des montants d'aide très importants pour des dossiers de grande ampleur. Nous pourrions souhaiter au regard des enjeux que **l'analyse de ces dossiers par l'ADEME soit des plus rigoureuses**. Or c'est **justement l'inverse** qui est demandé aux Ingénieurs-instructeurs. La note de la Direction « organisation du plan de relance » (présenté au CSE du 15 décembre dernier) demande *de simplifier les processus pour permettre une mise en œuvre rapide des actions et l'engagement des projets ; en particulier les niveaux de profondeur de l'analyse et d'exigences devront être adaptés à l'objectif de massification poursuivi.* »

Baisser notre niveau d'exigence

Nous avons interrogé le Président sur l'interprétation de cette phrase et il a répondu qu'il fallait effectivement faire preuve de souplesse et de revoir les canons de la rigueur d'analyse des projets, et de donner comme exemple les dossiers « Hydrogène » pour lesquels il ne fallait pas trop s'interroger sur le mode de production.

Surprenant ! Car le contenu carbone de l'Hydrogène devient très vite catastrophique dès que l'on sort de ses niches de production et usage pertinents. Nous pensions naïvement que ces projets « hydrogène » seraient liés à des projets de production d'électricité EnR afin d'éviter que la production d'hydrogène, aidée par l'ADEME, ne génère des tonnes de CO2 et des déchets radioactifs supplémentaires.

Il nous paraît hasardeux, au moment où des moyens considérables sont mis à disposition, que l'ADEME brade les exigences environnementales.

Concernant la chaleur renouvelable

Le Président de l'ADEME annonce que les grands projets de chaleur EnR sont réalisés et que les grandes collectivités ont déjà converti leurs réseaux de chaleur aux EnR. Le discours au plus haut niveau de l'ADEME, laisse entendre que la France est proche du maximum du développement de ce type d'énergie, et que l'ADEME doit désormais concentrer ses efforts sur les plus petites collectivités.

Le Sne est surpris par un tel discours : à ce jour seulement 18% des besoins nationaux de chaleur sont assurés par les EnR et environ 80% de la population vit en zone urbaine. Les grandes villes sont encore loin de saturer le développement de la chaleur renouvelable sur leur territoire. La Direction de l'ADEME serait bien inspirée d'éviter de reprendre le discours de certains opérateurs de réseaux de chaleur urbains (quasiment tous filiales des grands fournisseurs d'énergies fossiles et électrique). Ceux-ci laissent croire que, dès lors que le réseau de chaleur historique d'une ville utilise des EnR, la conversion globale aux EnR de la collectivité est réalisée, même si le réseau ne représente que 10% des besoins de chaleur du territoire de la collectivité.

La Direction de l'ADEME se satisfait d'un faible développement des EnR

Un tel discours émane souvent d'opérateurs souhaitant protéger leurs marchés d'énergies fossiles et électrique, ou de leurs lobbies. Ce n'est pas très brillant au regard de la responsabilité de ces acteurs et du dérèglement climatique. Il est de nature à laisser penser aux élus des grandes collectivités que leurs territoires ne sont plus prioritaires pour la transition énergétique alors que les objectifs de la loi de transition énergétique et croissance verte (TECV) sont loin d'être atteints et qu'ils ne le seront pas sans un investissement fort des métropoles.

En France, plus de [2,3 millions de citoyens ont fait condamner l'Etat](#) pour inaction climatique le 3 février 2021, au travers de [l'Affaire du siècle](#). A l'ADEME, depuis des années les élus Sne au CSE rappellent à la Direction que la France ne remplit pas ses obligations européennes en matière d'objectifs EnR (23%). Elle risque de **payer des pénalités** d'un montant bien supérieur à ce que coûterait une réelle politique de soutien aux EnR volontariste et ambitieuse.

Sur le choix énergétique pour le chauffage du siècle social de l'ADEME à Angers

On aurait pu penser que profitant de la rénovation du système de chauffage pour ses propres bâtiments, l'ADEME choisisse un système valorisant le maximum d'énergies renouvelables (EnR) et ayant le meilleur bilan carbone. Lorsque l'on a pour mission de convaincre tous

les acteurs français de passer aux EnR, cela serait exemplaire.

Eh bien NON ! Bien que le Président nous ait confié « être atterré par l'insuffisance du développement des EnR en France », il nous a confirmé que le choix retenu pour le siège social de l'ADEME ne serait ni le meilleur du point de vue de la couverture des besoins de chauffage par les EnR ni le moins émetteur d'émissions de gaz à effet de serre.

L'EnR choisie pour chauffer l'ADEME à Angers est la plus chère et émettrice

Le choix de la Direction s'est porté sur le scénario « géothermie sur sondes » dont les émissions de CO2 dépassent 60 T/an alors que 5 autres scénarios avaient des émissions inférieures (de 10 T à 38 T/an). Voilà l'exemplarité affichée par un établissement public qui s'inscrit dans la RSE (responsabilité sociétale des entreprises). A moins que la RSE ne soit juste une opération de com !

Etudes ENR – Bilan environnemental Emission GES et Consommations d'Energie Primaire / Finale



Figure : Extrait de l'étude pour le siège social de l'ADEME

Par ailleurs on peut douter de la pertinence économique de ce projet. La solution retenue est présentée comme ayant un coût d'investissement similaire à d'autres scénarios non retenus, alors que les statistiques du Fonds Chaleur issues de plusieurs centaines de dossiers instruits par l'ADEME indiquent que la solution choisie par la Direction coûte en moyenne de 5 à 10 fois plus cher pour ce type de surface chauffée qu'une autre solution EnR.

Le choix de l'ADEME a été guidé, non pas par l'expertise (dont l'ADEME en tant qu'institution indépendante, s'honorait), mais par la simple application d'un texte, le « décret Eco Energie Tertiaire », dicté par les lobbies de l'électricité.

Ce choix pourrait entacher notre crédibilité envers nos partenaires. Les milliers d'opérations que l'ADEME préconise et subventionne depuis des années ne seraient-elles pas réalisables à l'ADEME ?

Faites c'que je dis, pas c'que je fais ?

Le décret « Eco Energie Tertiaire »

Ce décret oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires à réaliser des économies d'énergie, objectif très louable. Cependant dans ce décret a été introduit, **sous pression des lobbies de l'électricité**, un mode de calcul spécial pour la consommation d'électricité.

Dans ce texte on comptabilise les kWh électriques à la sortie de la prise en niant la réalité physique du rendement énergétique déplorable des centrales électriques. Or ces centrales électriques (fossiles ou nucléaires) ont un rendement énergétique 25% à 35%. Cela induit que lorsque l'on consomme 1 kWh électrique à la prise, la centrale en consomme 3 ou 4 pour le produire (avec les impacts environnementaux inhérents à chaque type de centrale). On revient 30 ans en arrière !

Le Décret Tertiaire, c'est du révisionnisme

Donc pour faire des économies d'énergie selon ce décret très controversé par les énergéticiens, il n'est pas nécessaire d'isoler le bâtiment ni de passer aux EnR, il suffit juste d'installer une Pompe à chaleur électrique fusse-t-elle géothermique.

On assiste à une sorte de « révisionnisme scientifique » qui va à contre sens de toutes les analyses de cycle de vie (ACV) prônées par l'ADEME. Les ACV cherchent à analyser l'ensemble des impacts liés à une technologie ou à un produit sur toute la chaîne de la production jusqu'à l'usage final, (« du puits à la roue » ou « du champ à l'assiette »).

Et pour 2050, que se prépare-t-il ?

Le Président de l'ADEME a également indiqué lors du CSE d'octobre 2020, que « **nous n'échapperons pas à des évolutions internes sur la question du nucléaire** », Cela signifie-t-il que l'ADEME va sortir de ses missions en faveur des EnR ? Que l'ADEME va renier son scénario 100% EnR ?

L'ADEME travaille actuellement sur [4 nouveaux scénarios énergétiques pour 2050](#). Le Sne s'étonne que [Sortir du nucléaire](#) ne soit plus une option jugée possible par l'ADEME dans aucun de ces scénarios. L'ADEME avait pourtant démontré en 2016 la faisabilité d'un [mix électrique 100% EnR](#) et en 2018 la faisabilité d'un [mix gaz 100% EnR](#), à l'horizon 2050.

Le Sne, ne souhaite pas que le « **jour d'après** » à l'ADEME **reste dans la continuité du passé, du siècle dernier** notamment en matière énergétique. Il ne faudrait pas que l'ADEME soit la dernière à l'écoute de lobbies.

Restez vigilants !

Alors que l'ADEME bénéficie d'un capital confiance pour son intégrité; il est à craindre que cet héritage soit rapidement dilapidé si nous n'y prenons pas garde. Le Sne demande à la Direction de respecter nos fondamentaux et compte sur les Adémien.es pour conserver cette vigilance qui a forgé les valeurs et la reconnaissance de l'ADEME.

Adhérez au Sne-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs importants.

Le Sne travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.

Rejoignez-nous si vous voulez que votre voix soit entendue et qu'elle compte.